

**Conseil Communal
Aigle**



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL (5/2017-2018)

DU 24 MAI 2018 – SALLE DE L'AIGLON, AIGLE

Présidente : Mme Jeanne GIRARDIN
Secrétaire : Mme Geneviève PERRENOUD
Scrutateurs : M. Didier BADAN
M. Christophe BARBEZAT

Huissier : M. Albert BERTHOLET

1. APPEL, ADOPTION PV ET COMMUNICATIONS

1.1 APPEL

Madame la Présidente ouvre la séance à 20h04 et souhaite la bienvenue aux Conseillers communaux, à la Municipalité ainsi qu'au public et à la Presse. Elle rappelle que la séance est enregistrée.

Après remarque de **M. Alexandre FAVRE (PLR)** qui a fait constater que le décompte des scrutateurs mentionnait un Conseiller communal en trop par rapport au nombre officiel, l'appel révèle la présence de 61 Conseillers communaux - 7 excusés et 1 absent.

Le quorum est atteint.

1.2 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour modifié (ajout du point 1.6 Assermentation d'un nouveau Conseiller communal) est accepté à l'unanimité. Il se présente dès lors comme suit :

1. Appel, Adoption PV et communications

- 1.1 Appel
- 1.2 Approbation de l'ordre du jour
- 1.3 Approbation du procès-verbal du 22 mars 2018
- 1.4 Communications de la Présidente
- 1.5 Communications de la Municipalité
- 1.6 Assermentation d'un nouveau Conseiller communal**

2. Préavis de la Municipalité

- 2.1 Préavis municipal N° 2018-02 du lundi 29 janvier 2018 relatif au Schéma directeur des espaces publics.

2.2 Préavis municipal N° 2018-07 du lundi 26 mars 2018 relatif à la vente ou la mise à disposition d'une fraction de la parcelle n° 2839 en zone industrielle pour la réalisation d'un centre de crémation et une demande de crédit pour la réalisation d'infrastructures routières.

2.3 Préavis municipal N° 2018-08 du lundi 26 mars 2018 relatif à la vente ou la mise à disposition d'une fraction de la parcelle n° 2839 en zone industrielle pour la réalisation d'une halle de fabrication de charpentes et une demande de crédit pour la réalisation d'infrastructures routières.

3. Réponses aux interpellations, postulats, motions
4. Motions déposées
5. Postulats déposés
6. Interpellations déposées
7. Propositions individuelles

1.3 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2018

Mme la Présidente procède à l'adoption du procès-verbal du 22 mars 2018 et demande aux Conseillers si des remarques ou des modifications sont à apporter.

M. Michel CLAUDEL (PS) : Page 19, 3^e ligne de son intervention : **2 bancs qui devraient être tournés à la route d'Ollon** (au lieu de 2 panneaux).

M. Laurent BUEMI (PLR) et M. Michel CLAUDEL (PS) Page 19, dernier paragraphe, 3^e ligne : le mur de M. **Gachnang** sans « s » se trouve à la route d'**Evian** et non d'Ollon.

La parole n'est plus demandée et Mme la Présidente procède au vote.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1.4 COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE

Courrier

Mariage

De M. Jean-Marc CROUSAZ, le 18 mai 2018. L'assistance applaudit.

Démissions

- **Mme la Présidente** lit la lettre de démission, avec effet immédiat, de M. Olivier GRAF (PLR) :

« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers - Pour des raisons personnelles d'une part et professionnelles d'autre part, il ne m'est plus possible d'effectuer correctement le mandat qui m'a été confié au sein du Conseil communal d'Aigle. J'ai donc estimé qu'il était préférable de démissionner de ce Conseil, avec effet immédiat, pour laisser la place à une personne pouvant pleinement se consacrer à cette tâche. Je profite de remercier les citoyens qui m'ont fait confiance et m'ont permis de vous côtoyer toutes et tous pendant presque 2 ans. Avec mes meilleurs vœux pour la suite et mes meilleures salutations. »

- **M. Christophe BARBEZAT (EA)** lit sa lettre de démission, **avec effet au 30 juin 2018** :

« Madame la Présidente - J'aimerais par la présente, vous faire part de ma décision de démissionner du Conseil communal d'Aigle pour le 30 Juin 2018. Divers changements dans ma vie m'amènent à quitter le territoire aiglon et ainsi je ne peux plus siéger au sein de ce Conseil. Ce fut un plaisir de représenter en tant qu'élu et cela durant 2 ans, les citoyens aiglons. Ce fut une merveilleuse expérience, un véritable challenge et de belles rencontres. Je n'ai aucun regret en tant que politicien ; en effet, j'ai pu découvrir de l'intérieur la magnifique machine qu'est notre démocratie directe.

J'aimerais remercier plus particulièrement Madame la Présidente Jeanne Girardin : cette année fut riche et intéressante au sein du bureau du Conseil communal et cela m'a permis de découvrir toute l'ampleur des responsabilités et des pressions qui sont parfois pesantes... Cependant, grâce à l'équipe motivée que constitue le bureau, la secrétaire du Conseil ainsi que le Greffe, cela fut une année riche en rebondissements multiples qui ont pu toujours, ou presque, être résolus dans la bonne humeur. Pour tous ces souvenirs, je tiens à remercier tous ceux qui se reconnaîtront à travers ces mots. C'est avec une petite larme à l'œil que je vous quitte mais j'espère pouvoir rapidement vous revoir très prochainement lors de diverses manifestations sur la ville d'Aigle et pourquoi pas au détour d'un bar sur le territoire bellerin. Un dernier merci à Monsieur le Syndic et à la Municipalité ainsi qu'à chacun(e)s des Conseillères et Conseillers communaux qui m'ont permis après de longs débats de me remettre en question et de mieux comprendre la finesse ainsi que les petits détails qui créent le compromis qui tient tant à cœur aux Vaudois. Mon sang vaalsan vous remercie donc tous pour cet apprentissage ! Bon vent à tous et j'espère à tout bientôt ! »

L'Assemblée applaudit.

1.5 COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Gregory DEVAUD, Municipal

1 communication :

- **Réfection du carrefour Margencel/Gare** : la mise à l'enquête avait été adoptée par le biais d'un préavis lors d'une précédente séance du Conseil communal. Toutes les oppositions ont été retirées et dès lors le projet va être transmis au Département cantonal pour validation. Après consultation du propriétaire voisin, les travaux pourraient débuter en mars 2019.

Mme Maude ALLORA, Municipale

1 communication :

- Réponse aux questions de l'Entente Aiglone posées lors de la séance du Conseil communal du 22 mars 2018 concernant **les crèches et les UAPE** : pour réunir crèches et UAPE sur un même site, nous devons disposer d'une surface d'environ 1'000 m² (500 m² pour la crèche de 44 places et 460 m² pour une UAPE de 72 places), ce qui représente une surface conséquente au centre-ville. L'opportunité de se rapprocher des constructeurs des projets en cours doit être saisie. Une UAPE ne doit pas être trop éloignée du site scolaire, ce qui est le cas avec le projet Sous-le-Bourg. Un cheminement sécurisé entre le lieu d'accueil et l'école est possible.

Un seul site pour Crèches et UAPE permettrait d'effectuer de minimes économies au niveau de la direction de la structure, car les normes d'accueil sont édictées par classe d'âge soit préscolaire et parascolaire. Les exigences ne sont pas les mêmes quant aux nombres d'encadrants par enfant, au mobilier, aux locaux de sieste, aux aménagements des sanitaires, à l'espace de vie, etc.

44 places en crèche + 12 nouvelles en UAPE (60 actuellement soit 72 au total), au centre-ville, rentrent dans le plan de développement du réseau « Enfants Chablais » pour la période 2015-2020. La gestion du réseau est effectuée par l'ARASAPE qui a mandaté « Service famille » anciennement « Amalthé » pour le faire.

Les projets sont établis par la commune en collaboration avec l'OAJE qui délivre les autorisations d'exploiter, avec l'aide de « Service famille » pour l'établissement du prérequis des infrastructures nécessaires et les architectes. La création de nouvelles places doit être validée par le CODIR de l'ARASAPE.

Quant aux futurs exploitants de ces structures, des discussions sont en cours. Pour l'UAPE, l'exploitation sera faite normalement par une association déjà active dans ce domaine sur la commune.

Et pour la crèche, un appel d'offres sera probablement effectué pour désigner un exploitant selon un cahier des charges à établir, afin d'offrir le plus grand choix éducatif aux parents.

Mme Isabelle RIME, Municipale

1 communication :

- Réserver la date du 8 septembre 2018, à 10h00 pour l'**inauguration de l'Ancienne Maison de Ville**.

M. Jean-Luc DUROUX, Municipal

2 communications :

- Réponse à une question de M. Louis GOY (Alt-Verts) concernant la **sécurisation de l'accès piétons à la Médiathèque**, à la rue du Molage. La commune travaille avec des spécialistes de la signalisation de la Police intercommunale, afin de rendre cette zone sécurisée aussi bien pour les piétons, les cycliste et les automobilistes.
- Réponse à une question M. Michel CLAUDEL (PS) concernant la **sécurisation du carrefour ch. des Combasses** qui arrive sur le ch. de Pautex à la hauteur du radar fixe qui a été installé. La commune travaille avec les spécialistes de l'EPOC et saisit l'opportunité également de répondre à des interpellations de citoyens habitant le quartier des « Jardins du Soleil » pour sécuriser le secteur et réguler la circulation sur le ch. des Combasses. Les instances cantonales devront avaliser les solutions proposées et la Municipalité communiquera sur l'avancement des travaux lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

M. Frédéric BORLOZ, Syndic

3 communications :

- **Parcelle** acquise par Mme et M. Ferreira il y a quelques années pour la **Cave Cristal**, dans la zone industrielle, qui était sur un droit de superficie : ils ont décidé d'acquérir cette parcelle ;
- **Engagement d'une chargée d'expositions** à 60%, en la personne de **Madame Maéva BESSE** pour la future Ancienne Maison de Ville **ainsi que d'une secrétaire au Greffe municipal**, en la personne de **Madame Aude CALAME-ROSSET** pour remplacer Mme CAVIN qui va prendre sa retraite durant cet été.
- Futur **Concours Mondial de Bruxelles** attribué pour 2019 à la Commune d'Aigle qui était candidate et qui a suivi tout le processus de candidature. Elle s'est adjoint le soutien de la Fédération suisse des Vignerons, de l'Office des Vins Vaudois et de quelques personnalités spécialisées dans les domaines de la communication, notamment, et de la vigne et du vin. Dès maintenant, ce n'est plus la Commune d'Aigle qui va organiser cette manifestation, elle transmet à un Comité d'organisation, constitué il y a deux jours, de personnalités d'horizons plus élargis pour organiser cette manifestation. Un montant va figurer au Budget 2019, dépense qui a été anticipée par des provisions constituées les années précédentes (candidature déposée il y a maintenant 3 ans). Des frais vont déjà devoir être engagés, limités aux compétences municipales. Le montant sera budgétisé en 2019. Les frais engagés pour la candidature sont comptabilisés cette année.

1.6 ASSERMENTATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER COMMUNAL

Est assermenté par Mme la Présidente, dans les formes légales et règlementaires, avec les félicitations d'usage :

Suivant de la liste des viennent-ensuite du PLR :

- **Monsieur Jacques VACHERON** (en remplacement de M. Olivier GRAF, démissionnaire);

L'Assemblée applaudit. **Elle compte désormais 62 Conseillers présents.**

2. PREAVIS DE LA MUNICIPALITE

2.1 PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-02 DU LUNDI 29 JANVIER 2018 RELATIF AU SCHEMA DIRECTEUR DES ESPACES PUBLICS.

RAPPORT

Lecture des points principaux du rapport par **M. Philippe BELLWALD (EA)**, Président de la commission chargée d'étudier cet objet :

CONCLUSIONS AMENDEES PROPOSEES

En conclusion, la Commission, à l'unanimité, a l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions **amendées** suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis n° 2018-02 du lundi 29 janvier 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'adopter le Schéma Directeur des Espaces Publics **dans sa version du 8 février 2018 amendé, complété des vœux émis par la Commission** ;
2. d'accorder à la Municipalité le crédit de CHF 150'000.—pour les démarches consultatives et participatives ;
3. d'autoriser le prélèvement du montant du crédit sur les liquidités ordinaires ou de l'emprunter aux meilleures conditions ;
4. de considérer que ce préavis répond à la demande des Etats généraux et de **clôre le préavis n° 2016-05.**

DISCUSSION

M. Louis GOY (Alt-Verts) : propose un amendement au rapport de la commission : biffer les points 2 et 3 des conclusions amendées susmentionnées.

L'idée n'est pas de refuser le Schéma Directeur (SD) qui est un excellent travail technique et qui a été l'objet de grandes réflexions, mais de différencier le travail du SD du financement des futurs ateliers participatifs. Les ateliers participatifs amèneront une réflexion sur les détails et non pas sur le fonds et les options qui sont inscrites dans le SD, même si ce dernier est évolutif. Proposition que la Municipalité convie la population à des soirées d'information qui ne nécessitent pas de budget à soumettre au Conseil, ainsi le crédit de CHF 150'000.—peut être biffé.

M. Gregory DEVAUD, Municipal : remercie la commission et son rapporteur, particulièrement le fait d'avoir émis des vœux qui viennent bien compléter le préavis.

Les Etats généraux ont décidé deux axes bien distincts :

1. Etudes par les spécialistes pour les variantes de déplacement et de mise en tunnel du train. Ces études avancent ;
2. Schéma Directeur des Espaces Publics, terme qui a été inventé pour donner l'impulsion à la Municipalité pour revenir avec un document qui s'inscrit pleinement dans une planification. Ce Schéma est déjà un « zoom » sur le centre-ville. La méthodologie appliquée sera également utilisée pour les autres quartiers de la ville afin que le tout soit cohérent.

Ce soir, le Conseil décide sur les principes d'aménagement. La Municipalité adhère aux vœux de la commission et entend les appliquer scrupuleusement. Ces principes d'aménagement seront appliqués aussi

bien au niveau budgétaire dans le quotidien, que dans les préavis futurs. Pour arriver à présenter ce préavis, la Municipalité a dû prendre du recul. La proposition d'ateliers participatifs avec les citoyens, les commerçants et les différents acteurs concernés par ce projet seront pilotés par des spécialistes. Les ateliers servent à faire le lien entre ces principes d'aménagement définis dans ce préavis, les préavis futurs et les mises à l'enquête. Ce montant de CHF 150'000.—est indispensable pour la bonne marche du projet et **la Municipalité invite à refuser l'amendement** proposé par M. Louis GOY.

Discussion close.

VOTE SUR L'AMENDEMENT PRECITE

Acceptation : 8 - **Refus : 50 à la majorité** - Absention : 4

VOTE SUR LES CONCLUSIONS AMENDEES PROPOSEES

Acceptation : 61 à la majorité - Refus : 0 - Abstention : 1

2.2 PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-07 DU LUNDI 26 MARS 2018 RELATIF A LA VENTE OU LA MISE A DISPOSITION D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE N° 2839 EN ZONE INDUSTRIELLE POUR LA REALISATION D'UN CENTRE DE CREMATION ET UNE DEMANDE DE CREDIT POUR LA REALISATION D'INFRASTRUCTURES ROUTIERES.

RAPPORT

Lecture par **M. Alexandre MASSY (UDC)** en remplacement de **M. Pierre CALORE (PS)**, Président de la Commission chargée d'étudier cet objet.

CONCLUSIONS PROPOSEES

Identiques sur le fond à celles du préavis municipal :

En conclusion, la commission, à l'unanimité des membres présents, a l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes, telles que proposées dans le préavis.

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis n° 2018-07 du 26 mars 2018
- Ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. En cas de vente :
 - D'autoriser la Municipalité à vendre une fraction de la parcelle n° 2839 d'une surface de 4'163 m² environ, au lieu-dit « Les Iles », pour un montant de CHF 624'450.--, soit CHF 150.—par m² ;
 - D'accepter que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan soit porté sur le compte de réserve « Terrains industriels, infrastructures et achats » ;
 - D'exiger l'inscription en faveur de la commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans.
2. En cas d'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie :
 - D'autoriser la Municipalité à accepter pour une durée de 30 ans, renouvelable, un droit distinct et permanent de superficie sur une fraction de la parcelle n° 2839, d'une surface de 4'163 m² environ, au lieu-dit « Les Iles », moyennant une rente annuelle de 5 % de

CHF 624'450.--, indexée selon IPC. En cas d'évolution négative de l'IPC, la rente ne pourra être inférieure à 5 % de CHF 624'450.-- ;

- D'autoriser la Municipalité à accorder un droit d'emption d'une durée de 10 ans, sur la part du fonds grevé par le droit de superficie, au prix de CHF 624'450.--indexé selon IPC, dont à déduire la moitié de la rente de superficie payée jusqu'au jour de l'exercice du droit d'emption. En cas d'évolution négative de l'IPC, le droit d'emption ne pourra être inférieur à CHF 624'450.--;
 - D'accepter en cas d'exercice du droit d'emption, que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan proportionnellement à la surface, soit porté sur le compte « Réserve terrains industriels, infrastructures et achats » ;
 - D'exiger, en cas d'exercice du droit d'emption, l'inscription en faveur de la commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans.
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction ;
 4. d'accepter un crédit de CHF 830'000.-- (TTC) pour la réalisation d'infrastructures routières à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter aux meilleures conditions ;
 5. d'amortir les infrastructures sur une durée de 20 ans ou par prélèvement sur le compte de réserve « Terrains industriels, infrastructures et achats ».
 6. d'autoriser la Municipalité d'emprunter, si besoin, ce montant aux meilleures conditions.

DISCUSSION

M. Cédric ALLORA (Alt-Verts) : question à la Municipalité : le groupe Alternatives-Les Verts avait proposé un amendement au préavis n° 2017-01 concernant un chemin d'accès au Rhône. Un sentier a été créé par les randonneurs. La question était de savoir s'il est possible de créer un sentier. Il a été répondu qu'un pont allait être construit. Est-ce que le financement de ce pont a été fait et cas échéant, dans quel délai ?

M. Grégory DEVAUD, Municipal : la construction du pont prévu entre la ZI d'Aigle et la partie industrielle de Collombey est inscrit dans le cadre du plan agglomération 3^e génération. Le financement passerait par le biais de l'agglomération ou de prochains préavis. Une étude très sommaire de ce pont a été faite, mais elle est encore en cours.

M. Cédric ALLORA (Alt-Verts) : dans quel délai ?

M. Grégory DEVAUD, Municipal : au plus vite. Volonté affirmée du Comité de pilotage de l'agglo. Cela devient une urgence, voire une évidence pour intégrer une mobilité large. Par la réalisation de ce pont, on pourrait imaginer l'aménagement d'un accès aux Berges du Rhône pour une mobilité douce. Pour l'heure, il est difficile de prendre un engagement, mais on peut espérer le début des travaux d'ici 3 à 5 ans.

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : confirme les propos de M. Grégory DEVAUD. Les communes de l'agglo et surtout celles d'Aigle et de Collombey sont déterminées à mettre en place ce pont au vu du développement de notre région (démographique et économique) et de sa connexion avec la France voisine par les projets de lignes Sud-Léman. On ne peut le mettre en place sans l'accord et le financement des cantons. C'est une route qui dépasse simplement la compétence communale. Le développement imaginé pour notre région va se réaliser et continue mois après mois à se concrétiser. Le regard des Autorités de Lausanne et de Sion n'est pas le même et il est important de trouver les bons arguments, afin de les sensibiliser. Avec ce pont, on cherche à anticiper une situation.

M. Cédric ALLORA (Alt-Verts) : est-ce que la Municipalité souhaite pérenniser cet accès depuis la route Industrielle jusqu'aux Berges du Rhône pour la mobilité douce ?

M. Grégory DEVAUD, Municipal : à ce stade, il est difficile de l'affirmer. Toutefois, vu l'importance du projet, on essaie d'appliquer toutes les voies de mobilité, y compris celle de la mobilité douce et de veiller à l'accès aux Berges du Rhône. L'entêtement est plutôt du côté valaisan que vaudois.

M. Cédric ALLORA (Alt-Verts) : en rapport avec le préavis 2018-07 : prolongement et pérennisation du sentier créé par les randonneurs et les cyclistes pour permettre l'accessibilité aux Berges du Rhône d'une manière plus formelle, est-ce que la Municipalité serait prête à ajouter un crédit de CHF 50'000.-- ?

M. Grégory DEVAUD, Municipal : Faire les choses les unes après les autres. Aujourd'hui il y a deux préavis avec un bouclage de la zone industrielle, respectivement une infrastructure routière. Le secteur se trouve dans un couloir à faune et des espaces dédiés à la biodiversité seront créés. Une fois le bouclage terminé, on pourra envisager de travailler sur le projet du pont pour une accessibilité aux Berges du Rhône (accessibilité multimodale).

M. Cédric ALLORA (Alt-Verts): propose un amendement (qu'il va déposer par écrit): **accorder un crédit de CHF 50'000.—TTC pour la réalisation d'un chemin à mobilité douce entre les Berges du Rhône et la route Industrielle.**

M. Grégory DEVAUD, Municipal : propose de **refuser l'amendement.** La Zone industrielle n'est pas très attrayante ni accueillante aujourd'hui. Il y a un phasage qui doit se faire notamment par l'acceptation du préavis de ce soir concernant les infrastructures routières. Il faut laisser cette zone se développer et laisser évoluer le chantier. Il faut travailler ensemble pour les étapes II et III pour l'accessibilité aux Berges du Rhône à la mobilité douce.

M. Philippe PASCHE (PLR) : propose de **refuser cet amendement.** La grande majorité est convaincue de la nécessité de favoriser la mobilité douce. Il y a un Plan directeur local et régional et la Municipalité y travaille à travers le Schéma des Espaces Publics. Le problème est complexe. Ce quartier va être marqué par les chantiers. Eviter de prendre une décision sur un coup de cœur et faire prédominer la raison.

M. Bernard BOREL (Alt-Verts) : propose de **soutenir cet amendement.** Etant donné que les cyclistes ont choisi ce chemin, il faudrait le formaliser et admettre que c'est un vrai accès, quand on connaît les délais pour réaliser ce projet.

M. Clément REBER (PLR) : formuler un postulat pour qu'une commission se penche sur le problème. Propose de **refuser l'amendement.**

M. Philippe PASCHE (PLR) : se rallie à M. Bernard BOREL pour aller faire un tour à vélo tous ensemble et le passage sera fait et cela permettra une économie des CHF 50'000.-- !

Discussion close.

VOTE (sur l'amendement précité)

Acceptation : 7 - Refus : **40 à la majorité** - Abstention : 15

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES

Acceptation : à l'unanimité - Refus : 0 - Abstention : 0

2.3 PREAVIS MUNICIPAL N° 2018-08 DU LUNDI 26 MARS 2018 RELATIF A LA VENTE OU LA MISE A DISPOSITION D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE N° 2839 EN ZONE INDUSTRIELLE POUR LA REALISATION D'UNE HALLE DE FABRICATION DE CHARPENTES ET UNE DEMANDE DE CREDIT POUR LA REALISATION D'INFRASTRUCTURES ROUTIERES.

RAPPORT

Lecture par M. Serge AEGERTER (PLR), Président de la Commission chargée d'étudier cet objet.

CONCLUSIONS PROPOSEES

Identiques sur le fond à celles du préavis.

En conclusion, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal d'Aigle

- Vu le préavis N° 2018-08 du 26 mars 2018
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. En cas de vente
 - D'autoriser la Municipalité à vendre une fraction de la parcelle N° 2839, d'une surface de 11'200 m² environ, au lieu-dit « Les Iles », pour un montant de CHF 1'680'000.--, soit CHF 150.—par m² ;
 - D'accepter que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan soit porté sur le compte de réserve « Terrains industriels, infrastructures et achats » ;
 - D'exiger l'inscription en faveur de la commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans.
2. En cas d'octroi d'un droit distinct et permanent de superficie :
 - D'autoriser la Municipalité à accorder pour une durée de 30 ans, renouvelable, un droit distinct et permanent de superficie sur une fraction de la parcelle N° 2839, d'une surface de 11'200 m² environ, au lieu-dit « Les Iles », moyennant une rente annuelle de 5% de CHF 1'680'000.--, indexée selon IPC. En cas d'évolution négative de l'IPC, la rente ne pourra être inférieure à 5% de CHF 1'680'000.-- ;
 - D'autoriser la Municipalité à accorder un droit d'emption d'une durée de 10 ans, sur la part du fonds grevé par le droit de superficie, au prix de CHF 1'680'000.—indexé selon IPC, dont à déduire la moitié de la rente de superficie payée jusqu'au jour de l'exercice du droit d'emption. En cas d'évolution négative de l'IPC, le droit d'emption ne pourra être inférieur à CHF 1'680'000.-- ;
 - D'accepter, en cas d'exercice du droit d'emption, que le produit de la vente, dont à déduire la valeur au bilan proportionnellement à la surface, soit porté sur le compte « Réserve terrains industriels, infrastructures et achats » ;
 - D'exiger, en cas d'exercice du droit d'emption, l'inscription en faveur de la commune d'Aigle, d'un droit de préemption d'une durée de 10 ans et d'un droit de réméré d'une durée de 3 ans.
3. d'autoriser la Municipalité à signer tous les actes relatifs à cette transaction.
4. d'accorder un crédit de CHF 910'000.—(TTC) pour la réalisation d'infrastructures routières à prélever sur les liquidités ordinaires ou à emprunter aux meilleures conditions.
5. D'amortir les infrastructures sur une durée de 20 ans ou par prélèvement sur le compte de réserve « Terrains industriels, infrastructures et achats ».
6. D'autoriser la Municipalité à emprunter, si besoin, ce montant aux meilleures conditions.

DISCUSSION

Néant.

VOTE SUR LES CONCLUSIONS PROPOSEES

Acceptation : à l'unanimité – Refus : 0 Abstention : 0

3. REPONSES AUX INTERPELLATIONS, POSTULATS, MOTIONS

Néant

4. MOTIONS DEPOSEES

Néant

5. POSTULATS DEPOSES

5.1 POSTULAT LOUIS GOY (ALT-VERTS) « CREATION D'UNE RESSOURCERIE ET RAMASSAGE DES ORDURES COMPOSTABLES POUR L'ENSEMBLE DES HABITANTS DE LA COMMUNE

LECTURE

Par **M. Louis GOY (Alt-Verts)** dont les conclusions sont les suivantes :

« Dans ce but, nous demandons à la Municipalité d'étudier des solutions qui seraient soumises au Conseil afin :

1. de compléter l'offre existante du ramassage des ordures compostables à la déchetterie d'Aigle par un dispositif qui permette aux habitants ne pouvant pas faire un compost individuel, de déposer dans des lieux appropriés leurs déchets biologiques qui représentent statistiquement le 30% du volume des déchets de la poubelle d'une famille ;
2. de mettre en place une Ressourcerie communale dans l'esprit de réparer, valoriser, customiser les matériaux, objets ou petits appareils encore réparables que la population dépose à la déchetterie ;
3. de demander à la Municipalité de prendre en compte ce postulat et de le traiter si possible dans le même rapport-préavis que le postulat PSA ».

DISCUSSION

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : accepte de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité et non pas à une commission. Des mesures sont déjà prises et **une réponse circonstanciée sera transmise.**

Discussion close.

VOTE POUR PRISE EN CONSIDERATION DE CE POSTULAT ET RENVOI A LA MUNICIPALITE

Acceptation : 56 à la majorité Refus : 0 Abstention : 6

6. INTERPELLATIONS DEPOSEES

6.1 (EA) OU EN EST LE PROJET D'ETUDE DE METHANATION ?

LECTURE

Par **M. Patrick GRAFF (EA)** dont les conclusions sont les suivantes :

« Vu l'augmentation de production susmentionnée, l'Entente Aiglonne souhaite que le Conseil communal soit renseigné sur les points suivants :

1. Quelles sont les perspectives de développement de l'industrie du bois pour notre commune ?
2. Où en est le projet de méthanation ?
3. Quelles sont ses perspectives de développement pour notre ville ?
4. La Municipalité envisage-t-elle de se doter de moyens particuliers pour ramener les comptes de l'exploitation forestière dans les chiffres noirs ? »

REPONSE

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : rappelle qu'Aigle est une commune pilote. Le Service des forêts connaît l'organisation. **La Municipalité répondra par écrit pour un prochain Conseil (pas forcément le prochain)** étant donné la complexité du sujet et l'attente des premiers résultats concrets.

6.2 (EA) EPOC, SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA COUR DES COMPTES CONCERNANT LES ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

LECTURE

Par **M. Livio HURZELER (EA)** dont les conclusions sont les suivantes :

« Soucieuse de promouvoir une gestion aussi rigoureuse que possible des deniers publics dans l'intérêt bien compris des citoyennes et citoyens, l'Entente Aiglonne demande à la Municipalité de l'informer sur les points suivants :

1. Quelles sont les conclusions de l'analyse menée conjointement par la Municipalité et la Préfecture relative aux compétences des délégués ?
2. Le document de référence définissant les compétences est-il en voie d'élaboration ?
3. Est-il envisagé de demander au Comité de direction de l'EPOC d'établir un plan stratégique portant sur la fin de la présente législature, accompagné d'un cadre financier ? Si oui, quand sera-t-il soumis au Conseil communal ? Si non, pourquoi ?

Mme la Présidente demande à l'Assemblée si 5 personnes soutiennent cette interpellation, ce qui est le cas.

REPONSE

M. Frédéric BORLOZ, Syndic: la Commune a fait son travail et les résultats de celui de la Préfecture sont attendus. La Municipalité les communiquera au Conseil. Ce sujet est également traité durant les séances des Syndics et une décision aura certainement été prise en septembre, soit l'élaboration d'une unité de doctrine qui sera proposée à tous les Conseils communaux, respectivement les Municipalités du district. **La Municipalité répondra par écrit, cela fera l'objet d'une communication.**

M. Livio HURZELER (EA) : Il y a 2 éléments dans l'interpellation : document de référence sur l'unité de doctrine relative aux compétences des délégués et le Plan stratégique des Comités de direction des associations concernant un plan stratégique financier qui est plus important que le 1^{er} point

7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Philippe PASCHE (PLR) : Remarque et souhait pour la Municipalité : le 2 mars 2018, le Tribunal fédéral a rendu un arrêt extrêmement intéressant en matière de circulation qui concerne la région et la ville de Bâle. Le TF a rappelé que les dérogations aux limitations générales de vitesse sont possibles y compris sur les routes principales et secondaires à fort trafic, pour des raisons de sécurité, de fluidité de bruit, etc. Pour Bâle, le TF a considéré qu'il est possible de réduire, sur une route principale, en milieu urbain, la vitesse à 30 km/h, en l'occurrence, pour des questions de sécurité et de bruit. Cette réduction de la limitation générale de la vitesse à 30 km/h n'équivaut pas à mettre en application la disposition en matière de zone 30 km/h. La différence est extrêmement importante parce que la création d'une zone 30km/h répond à des normes dont nous avons déjà parlé plusieurs fois dans le cadre des aménagements urbains. En d'autres termes, il est possible même sur une route de transit, qui est appelée, en milieu urbain à recevoir, par ex. les transports spéciaux, d'imposer une vitesse réduite, ce qui suppose une procédure de dérogation.

Cela permet d'aborder la question de la réduction de la vitesse à la rue du Collège – Rue du Chevron, sans passer en zone 30km/h, car si c'est une route de transit, elle doit pouvoir permettre la circulation des transports spéciaux.

Question et vœu: souhait que la Municipalité tienne compte de cette évolution importante de la jurisprudence même si elle était déjà existante. En prendre acte dans le cadre de la réflexion de l'aménagement du Centre-ville et de l'avenue de la Gare ainsi que dans d'autres secteurs qui mériteraient d'être en zone 30km/h.

M. Frédéric BORLOZ, Syndic : remarque d'ordre général : la Municipalité prend note de la remarque. La loi sur la circulation routière est évolutive et les situations peuvent être profitables comme moins satisfaisantes. On subit plus ces évolutions qu'on en est la cause.

M. Louis GOY (Alt-Verts) : question à la Municipalité concernant l'agenda de la correction du Rhône et les constructions se trouvant dans la zone inondable entre l'autoroute en direction de la Zone industrielle d'Aigle jusqu'au Rhône :

« En consultant les études sur la future correction du Rhône, on constate que tout ou partie de la ZI d'Aigle pourrait recevoir une inondation majeure en cas de crue du fleuve et ceci jusqu'à sa future correction qui n'est pas planifiée avant la décennie à venir pour les premières mesures de correction. »

Lorsque la Municipalité propose des terrains à la vente pour de nouvelles constructions dans la Zone industrielle, celle-ci est-elle sensée informer les futurs propriétaires des risques d'inondation certes exceptionnels mais malheureusement existants et sa responsabilité causale est-elle en quelque sorte engagée ? ».

M. Grégory DEVAUD, Municipal : le dossier de correction des rives du Rhône est un dossier qui évolue de jour en jour. La commune ne prend aucun risque à vendre des terrains à des entreprises. Elles sont informées lors des mises à l'enquête qu'une étude a été menée et que des mandats complémentaires sont demandés pour étudier, non seulement les zones inondables en danger élevé, mais aussi en dangers usuels. Le Conseil d'Etat s'appuie sur cette étude pour adapter les constructions à une potentielle crue tricentennale. L'ensemble des Services de l'Etat et l'ECA analysent les dossiers.

Evolution du projet : un courrier de Mme Jacqueline de Quattro, Conseillère d'Etat, mentionnait un délai au 31.12.2015 pour une mise à l'enquête de la 3^e correction du Rhône. Cela sera plutôt fin 2018 ou début 2019. La mesure urgente n° 1 a été réalisée pour palier aux risques des crues centennales et au-dessous. Si la 3^e correction du Rhône ne devait pas être effective avant 2021, une mesure urgente n° 2, qui n'est pas souhaitée, apporterait une sécurisation pour une crue tricentennale ou millénaire (bétonnage).

Des aménagements au dossier, qui touchent la commune d'Aigle, ont été apportés. Il était prévu de passer sur les puits de pompage sans forcément en référer à la commune, qui se défend, et qui va discuter afin de faire réinstaller ces puits. Le crédit d'étude est à l'ordre du jour des prochaines séances du Grand Conseil pour un montant de CHF 60 mio.

M. Gregory **DEVAUD** se tient volontiers à disposition pour ceux que cela intéresse, car c'est un vaste dossier qui a peu d'impact sur la commune d'Aigle, mais qui est intéressant pour toute la région et qui marquera de son empreinte les trente prochaines années.

Mme la Présidente signale qu'il y a encore de la place pour le match de foot Yverne-Aigle (vendredi 22 juin 2018, à 18h30). Les inscriptions sont encore acceptées.

Les personnes qui souhaitent encore s'inscrire pour la course du Conseil communal (vendredi 15 juin 2018) sont priées de le faire rapidement. Pour celles et ceux qui ne viendraient qu'au souper, un courriel leur sera adressé dans le courant de la semaine du jour de la sortie. Le lieu de rendez-vous se situe à une heure de voiture d'Aigle.

La séance est levée à 21h57

CONSEIL COMMUNAL D'AIGLE

La présidente

La secrétaire

Jeanne GIRARDIN

Geneviève PERRENOUD

